

RÉCOMPENSE RISE TO SILVER 2020

CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions générales

1. La Récompense est organisée par Young Living Europe B.V. (l'« Entreprise »).
2. Cette Récompense est destinée aux rangs les plus bas de la hiérarchie. Les membres qualifiés de la catégorie n° 1 n'auront jamais atteint le rang Executive. Les membres qualifiés de la catégorie n° 2 n'auront jamais atteint le rang Silver.
3. La Promotion est ouverte aux résidents permanents et citoyens d'Europe ou de Russie âgés de 18 (dix-huit) ans qui ont accepté et signé l'Accord de Distributeur de Young Living Europe B.V..
4. En participant à la Promotion, tous les Participants acceptent de respecter ces règles qui seront interprétées par l'Entreprise, dont les décisions en cas de litige seront finales et irrévocables. L'Entreprise se réserve le droit d'amender, modifier, changer, ajourner, suspendre ou annuler cette Promotion et tout cadeau ou aspect de celle-ci, à tout moment sans préavis, pour toute raison que l'Entreprise juge raisonnablement nécessaire.
5. La période de qualification pour cette Récompense commence le 1^{er} février 2020 à 00 h 01 (heure de Londres) et prend fin le 30 avril 2020 à 23 h 59 (heure de Londres). Le fuseau horaire est celui du bureau Young Living EU-RU à Londres.
6. Éligibilité : les Distributeurs actifs qui résident en Europe ou en Russie qui ont accepté et signé l'Accord de Distributeur Young Living Europe B.V..
7. Les Participants seront récompensés selon les critères d'éligibilité – Catégorie n° 1 : Maintenez le rang Executive, que vous n'avez jamais atteint, pendant deux mois et atteignez le rang Silver et gardez-le un mois.
Catégorie n° 2 : Atteignez le rang Silver que vous n'avez jamais atteint et conservez-le deux mois. Catégorie n° 3 : atteignez le rang Silver que vous n'avez jamais atteint et maintenez-le trois mois consécutifs.
8. Cette Récompense est incessible et non échangeable contre de l'argent comptant ou des PV.
9. Les résultats des Participants seront vérifiés pour s'assurer qu'il n'y a pas de comportement inapproprié, dont les détails sont précisés dans l'Accord de Distributeur et les Politiques de Young Living. Toute activité non conforme sera jugée invalide et ne comptera pas pour les Récompenses et pourra conduire à d'autres mesures.
10. Aucune responsabilité civile ne sera attribuée à l'Entreprise en rapport avec les réclamations, pertes ou toute responsabilité pour toute perte de revenus ou toute autre perte spéciale ou consécutive, directe ou indirecte découlant de toute Récompense. Toute Récompense devra être déclarée par le bénéficiaire à des fins fiscales.
11. L'Entreprise peut exiger d'identifier, de photographier et de publier dans des médias imprimés ou sur les réseaux sociaux les Gagnants de la Récompense quand ils acceptent leur Récompense ou après avoir reçu leur Récompense. L'Entreprise peut utiliser les images téléchargées totalement ou partiellement et toute reproduction



utilisée à des fins publicitaires, promotionnelles ou d'une autre manière sur tout site internet à quelle que fin de communication que ce soit et pour toute autre finalité légitime que ce soit.

Toutes les questions en rapport avec cette Récompense doivent être adressées directement à europeanrecognition@youngliving.com.

AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS

1. Éligibilité

La Promotion est ouverte aux membres actifs à jour de leurs cotisations qui ont atteint le rang Silver ou supérieur pendant la Durée de la promotion, âgés d'au moins 18 ans au 1^{er} février 2020 et dont l'adresse de facturation principale apparaissant sur leur compte de membre se situe en Europe ou en Russie au 1^{er} février 2020. Les nouveaux membres doivent fournir des attestations de résidence en Europe ou en Russie si demande en est faite. Tous les résultats seront soumis à des vérifications avant la confirmation finale. La décision de Young Living B.V (Ltd) est finale et aucune correspondance ne sera engagée à ce sujet.

Les enfants et les bébés ne peuvent pas participer à cette Récompense.

2. Conditions générales applicables à la Récompense

Young Living n'est pas responsable de la différence de prix, si il y en a une, entre la valeur réelle de la Récompense et la valeur moyenne au détail (VMA) indiquée dans ce Règlement officiel et toute documentation ou message envoyé en rapport avec la Promotion, et les Gagnants ne recevront aucune compensation pour cette éventuelle différence de prix. Les Gagnants devront s'acquitter de toutes les taxes fédérales, nationales et locales (y compris tout impôt sur le revenu ou retenu à la source) le cas échéant, ainsi que tous les autres frais et dépenses associés à l'acceptation et à l'utilisation des Récompenses, qu'elles soient utilisées en totalité ou en partie. Young Living n'attribuera en aucun cas une somme ou une Récompense supérieure aux Récompenses indiquées dans les présentes. « Tout frais payés » pour cette Promotion, le cas échéant, sera limité à l'hébergement, les déplacements terrestres sélectionnés et les repas sélectionnés fournis au Gagnant par Young Living à la seule discrétion de Young Living. Dans l'éventualité où il n'y aurait pas assez de Gagnants à qui décerner toutes les Récompenses, Young Living se réserve le droit de décerner uniquement le nombre de Récompenses équivalant au nombre de Gagnants. Toutes les Récompenses non décernées après la Durée de la promotion peuvent rester non décernées. Les conditions/restrictions liées aux Récompenses indiquées dans les présentes ne sont pas exhaustives. Les Récompenses ne sont pas cessibles ni échangeables contre des espèces, sauf dans l'éventualité où Young Living se réserverait le droit, à sa seule discrétion, de remplacer une Récompense ou une partie de la Récompense par une Récompense de valeur égale ou supérieure. Les Récompenses sont décernées « EN L'ÉTAT » et SANS AUCUNE GARANTIE, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Toutes les dépenses non incluses selon les présentes dans la Récompense seront à la charge du Gagnant de la Récompense. La Récompense sera annulée si : 1) le Gagnant n'est pas



disponible pour voyager aux dates précisées du voyage récompense Helichrysum, ou 2) le Gagnant n'a pas en sa possession les documents de voyage requis à la date prévue du voyage. Chaque Gagnant et son invité sont seuls responsables de l'obtention de toute assurance voyage (et de toute autre forme d'assurance) qu'ils désirent obtenir à leurs frais et reconnaissent par la présente que Young Living n'a pas obtenu et ne souscrira ni ne fournira d'assurance voyage ou toute autre forme d'assurance. Les Gagnants de la Récompense sont liés aux conditions générales de toutes les compagnies aériennes et des autres fournisseurs de service tiers utilisés en rapport avec les Récompenses. Young Living n'est pas responsable si le Gagnant ou son invité perd, égare ou se fait voler ses billets, etc., et ces articles ne seront ni remplacés ni réservés à nouveau si le Gagnant ou son invité rate un moyen de transport. Les dates et les lieux exacts sont susceptibles de changer et restent à la seule discrétion de Young Living. Les Gagnants de la Récompense doivent posséder tous les documents de voyage requis.

Règlement officiel

Young Living ne peut être tenu responsable des annulations, retards, détournements ou substitutions, ou des actes ou omissions de quelque nature que ce soit des transporteurs aériens, ou d'autres entreprises de transport ou de toute autre personne offrant un des services ou des services d'hébergement exigés par ces mêmes organismes. Aucun remboursement ni aucune compensation ne seront versés dans le cas d'une annulation ou d'un retard de vol, sauf à la seule discrétion de Young Living. Une assurance voyage est requise pour tous les Participants aux événements Young Living et les Participants doivent s'assurer d'avoir une couverture suffisante en cas d'annulation et / ou de retard de services de voyage.

Il se peut que pendant la Durée de la promotion, les Participants soient contrôlés à intervalles réguliers afin de s'assurer qu'ils respectent les Politiques et procédures de Young Living en vigueur dans la juridiction du Participant (les « Politiques et procédures de Young Living »), en particulier, mais sans s'y limiter, les sections de ces Politiques relatives aux promotions et à la publicité. Toute violation des Politiques et procédures de Young Living disqualifiera complètement le Participant de la Promotion.

À la seule discrétion de Young Living, Young Living pourra contacter tout nouveau membre inscrit ou membre existant de vos comptes en aval pour s'assurer que les critères requis ont été remplis. Si Young Living trouve qu'un soutien n'a pas été apporté, Young Living se réserve le droit de retirer les points gagnés.

La Récompense est pour une personne adulte uniquement. Pour ce qui est des comptes en commun, les titulaires doivent décider qui profitera de la Récompense.

3. Détails de la Récompense

L'Expérience Seed to Seal Helichrysum a lieu les 13 et 14 juin 2020. Inclus :

Le billet de l'événement Helichrysum Seed to Seal Experience.

Une visite de la ferme Dalmatia Aromatic Farm

Une visite de la distillerie et du centre de distribution



Des formations Seed to Seal

Un délicieux déjeuner les 13 et 14 juin 2020

Deux nuits dans une chambre à lits jumeaux partagée (petit-déjeuner compris)

60 euros pour deux dîners

Des cadeaux spéciaux de reconnaissance

La reconnaissance au Congrès européen en septembre 2020

L'éligibilité à la Retraite Silver 2020* (*membres qualifiés de catégorie n° 3 uniquement)

Les vols et les navettes de et vers l'aéroport ne sont pas compris dans la Promotion. Il relève de la responsabilité du membre qualifié de réserver ses vols. Veuillez organiser votre voyage pour faire en sorte d'arriver le vendredi 12 juin, parce que l'événement commence le samedi 13 juin à 10 h 00. Vous trouverez plus d'informations en cliquant sur le lien ci-

dessous : <https://www.eventbrite.co.uk/e/helichrysum-seed-to-seal-experience-tickets-68268995403>

Les déplacements de l'événement à la ferme Dalmatia Aromatic Farm, distillerie et centre de distribution et vice-versa seront fournis.

Nous couvrons les frais de votre hébergement du 13 au 14 juin 2020 uniquement. Deux petits-déjeuners sont compris. Le déjeuner sera aussi inclus pendant l'événement les 13 et 14 juin 2020 uniquement. De plus, nous vous rembourserons un total de 60 euros pour couvrir les frais de deux dîners. Vous serez remboursé(e) environ deux semaines après l'événement. Veuillez envoyer vos reçus à europeanrecognition@youngliving.com pour vous faire rembourser.

4. Annonce / Acceptation de la Récompense

Les Gagnants seront sélectionnés à la fin de la Durée de la promotion, le 7 mai 2020 ou aux environs de cette date. Quand les Gagnants ont été sélectionnés et que les points ont été calculés et vérifiés à la fin de la Durée de la promotion.

Le 7 mai 2020 ou aux environs de cette date, un e-mail sera envoyé aux Participants qui se sont qualifiés pour les Récompenses.

Les membres doivent accepter l'invitation de voyage dans les cinq (5) jours ouvrables suivants l'annonce des Gagnants. Le fait de ne pas répondre à notre e-mail dans le délai prévu sera considéré comme un refus de voyage. Tout refus sera non réversible et toute acceptation de la Récompense sera également définitive. Si un Participant refuse le voyage, il ne sera plus qualifié pour toute Récompense et la Récompense sera offerte au Participant qualifié suivant.

5. Voyage

Les vols pour l'Expérience Helichrysum Seed to Seal à Split, en Croatie seront organisés à la seule discrétion du membre.

Tous les vols réservés dans le cadre de la Récompense, une fois leurs billets émis, seront



définitifs. Les Participants devront s'acquitter des frais éventuels de modification s'ils souhaitent changer leurs billets.

Toutes les dépenses personnelles pendant les voyages récompenses incombent au Participant. Les Participants devront fournir leur carte de crédit ou carte de débit personnel pour couvrir les faux frais. Les faux frais ne sont pas inclus dans la Promotion.

6. Annulation et remboursements Cas de force majeure

Les Gagnants qui annulent leur participation à la Récompense Rise to Silver ne seront pas remboursés de la valeur de leur Récompenses. Young Living pourra demander aux Gagnants qui annulent leur participation et à sa seule discrétion de rembourser à Young Living les frais liés à l'annulation de leur voyage. Young Living ne compensera pas, en espèces ou sous toute autre forme de paiement, les Gagnants qui ne peuvent participer au voyage après l'avoir accepté. Une assurance de voyage est disponible via notre agent de voyage favori, ou d'autres agents de voyage ou compagnies d'assurance et doit être achetée par le Participant à ses propres frais. Young Living ne sera pas tenu responsable si l'événement doit être annulé pour une des raisons suivantes : Conditions météorologiques extrêmes, catastrophes naturelles, grèves, piquets de grève, boycottage, incendies, inondations, accidents, guerre (déclarée ou non), révolution, émeutes, insurrections, cas fortuit, décret du gouvernement.

7. Autorisation

En acceptant la Récompense, le Gagnant consent à l'utilisation de son nom, de son adresse (ville et État/province/région de résidence), de sa voix, de ses déclarations relatives à la Promotion et à Young Living, de ses photos et autres, sans compensation, notification, ou permission, dans toute publicité réalisée par Young Living (ou toute entité liée à Young Living) dans tout média, sans limite territoriale ou temporelle, sauf lorsque cela est interdit par la loi.

8. Limitations de responsabilité

Young Living et ses sociétés affiliées, filiales, sociétés mères, agences de publicité et de promotion, imprimeurs et juges impliqués dans cette Promotion ne sont pas responsables des inexactitudes dans les informations qui pourraient être utilisées dans la Promotion, de toute erreur technique ou humaine qui pourrait survenir dans le traitement des participations, y compris les données saisies par les Participants, toute mauvaise communication liées à des défaillances techniques d'ordre informatique (ordinateur, téléphone, câble et connexions réseau ou serveur), des défaillances techniques connexes ou autres défaillances liées au matériel, aux logiciels ou aux virus, ou toute participation incomplète, en retard ou mal acheminée. Tout empêchement à la bonne et juste conduite de cette Promotion liée à un virus informatique ou à un type de déficience technique similaire pouvant compromettre l'équité, la sécurité et l'administration de la Promotion peut entraîner la résiliation, la modification ou le changement de la Promotion dans son intégralité ou en partie à la seule discrétion de Young Living. Young Living se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler toute participation de Participants que Young Living estime avoir tenté d'altérer ou altéré l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement de cette Promotion ou qui agissent d'une façon qui n'est pas fair-play ou dans l'intention de menacer ou de harceler une autre personne.



En participant à la Promotion, les Participants renoncent à effectuer toute réclamation de dommages-intérêts punitifs, accessoires et indirects, honoraires d'avocat, ou autres dommages-intérêts autres que les frais réels ou les pertes pouvant découler de la participation à la Promotion ou de l'acceptation, la possession et l'utilisation de toute Récompense. Toute action en justice découlant de ou liée à cette Promotion ou à toute Récompense décernée doit être résolue individuellement, sans recourir à aucune forme d'action collective. Certaines juridictions peuvent ne pas autoriser certaines limitations de dommages ou la possibilité de réclamer des dommages-intérêts dans le cadre d'une action collective, de sorte que certaines de ces restrictions peuvent ne pas s'appliquer à vous.

9. Autres règles et règlements

Si certains aspects des Récompenses qui échappent au contrôle de Young Living changent, ni Young Living, ni aucun autre partenaire participant à la Récompense ne sera tenu responsable de ces changements, et Young Living se réserve le droit de remplacer une Récompense de valeur équivalente ou supérieure, à la seule discrétion absolue de Young Living, si, pour quelque raison que ce soit, la totalité ou une partie d'une Récompense, telle que décrite dans les présentes, est ou devient indisponible. Il n'est pas autorisé de transférer une Récompense à un tiers. En acceptant leur Récompense, les Gagnants acceptent que Young Living ne sera pas responsable de toute blessure, perte ou dégât résultant de ou lié à l'acceptation, l'attribution, la possession ou l'utilisation de la Récompense, en partie ou dans son intégralité.

Young Living sera l'arbitre final de toutes les interprétations des règles et décisions en matière d'attribution des Récompenses, et ces décisions seront définitives. Au besoin, afin de répondre à certaines questions sur les règlements ou interprétations, Young Living peut modifier les présentes règles en publiant une nouvelle version des règles. Le cas échéant, les Récompenses seront déclarées en tant que revenus sur la déclaration annuelle des Gagnants. Les Gagnants devront payer toutes les taxes sur les Récompenses ou autres montants accordés par Young Living. Young Living se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à cette Promotion, sans préavis, pour quelque raison que ce soit ou sans raison, à sa seule discrétion. Les employés de Young Living et de ses entités associées, ainsi que leurs conjoints et les membres de leur famille immédiate, ne sont pas admissibles à participer à cette Promotion. Cette Promotion est nulle là où elle est interdite par la loi. Tous les Participants seront soumis à un contrôle ou une vérification du total de leurs points.

En participant à cette Promotion, les Gagnants :

- (i) reconnaissent s'être conformés au Règlement de cette Promotion, y compris aux exigences d'admissibilité.
- (ii) garantissent que toute information fournie en lien avec la Promotion est vraie et exacte.
- (iii) acceptent de se conformer aux décisions de Young Living qui seront définitives et exécutoires pour toute question liée à cette Promotion. Les Participants qui ne respectent pas les Règles de cette Promotion pourront être disqualifiés.

Dans le cas où les détails de la Promotion contenus dans ce Règlement officiel seraient en conflit avec les détails de la Promotion contenus dans d'autres matériels de Promotion (y compris, sans limitation, tout point de vente, publicité en ligne ou imprimée), les détails



contenus dans les présentes prévaudront. L'omission ou la décision de Young Living de n'appliquer aucune disposition du présent Règlement officiel ne constituera pas une renonciation à cette disposition ou à toute autre disposition. Si une disposition est jugée invalide, inapplicable ou illégale, le présent Règlement officiel restera en vigueur et sera interprété conformément à ses conditions comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas contenue dans le présent document.